

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de PÉROUGES

2026001

Séance du 12 janvier 2026

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal :	15	L'an deux mil vingt-six et le douze janvier à 18h00, le
En exercice :	15	Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué,
Présents :	11	s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de
Votants :	12	ses séances sous la présidence de Madame Nathalie MICOLAS, Maire,

Date de la convocation

06/01/2026

Date d'affichage

06/01/2026

Présents : Nathalie MICOLAS, Jean-Luc VIBERT, Christelle MORTEL, Gérard FLEJOU, Florence DE POUMEYROL, Maryvonne HERRENKNECHT, Marlène BLASQUEZ, Alain MORGILLO, Éric MEUNIER, Marie-Victoire PASSERAT DE LA CHAPELLE, Paul VERNAY.

Absents excusés : Gilberto GRECO donne pouvoir à Marlène BLASQUEZ et Frédéric MALBOS.

Absents : Philippe LAMBERT et Paul SAISSET.

Florence De POUMEYROL a été élue secrétaire de séance

Objet de la délibération :

RECONDUCTION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) DU 1^{ER} JANVIER 2026 AU 31 DECEMBRE 2030

Le Maire rappelle que la convention territoriale globale (CTG) est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire. Elle se concrétise par la signature d'un accord prioritairement à l'échelon intercommunal entre la CAF, la communauté de communes et une ou des communes du territoire.

La CTG s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires et facilite les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adaptées. En mobilisant l'ensemble des ressources du territoire, elle renforce les coopérations et contribue ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions.

La CTG permet, au-delà des actions enfance-jeunesse comprise dans le CEJ, le financement des actions dans les domaines de l'animation, logement, l'amélioration du cadre de vie, l'accompagnement de la parentalité, l'accès aux droits aux services et l'inclusion numérique.

L'enjeu de la CTG est de s'extraire des démarches par dispositif pour privilégier une approche transverse partant des besoins du territoire.

Ce nouveau cadre contractuel et l'évolution des modalités de financement doivent permettre de :

- Formaliser un engagement politique plus lisible, basé sur un diagnostic partagé entre la Caf et les élus du territoire permettant de développer et gérer une offre adaptée aux besoins des familles ;
- Renforcer le pilotage des projets territoriaux ;
- Harmoniser les financements octroyés en complément des prestations de service ;

- Alléger les charges de gestion des partenaires et des Caf de financement ;

La CTG implique une forte mobilisation des élus locaux, de la direction et du conseil d'administration de la CAF dans la conduite et le suivi de la démarche. Un comité de pilotage sera mis en place, il fera le lien entre le projet global du territoire et les différents comités thématiques. Ces comités associent les acteurs locaux dans la mise en œuvre de cette dynamique sur le territoire.

Après en avoir délibéré, **avec 12 pour, 0 abstention et 0 contre, le conseil municipal :**

DECIDE : de s'inscrire dans le dispositif des CTG à compter du 1er janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2030.

AUTORISE : le Maire à signer la convention territoriale Globale qui sera travaillée au niveau du territoire de la Communauté de Commune de la Plaine de l'Ain.

A Pérouges,

Le Maire,
Nathalie MICOLAS

